

SAISON 2026/2027



Règlement Football

**COMMISSION TECHNIQUE DE FOOTBALL
22 RUE OBERKAMPF
75011 PARIS**

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 – L’ENGAGEMENT	3
ARTICLE 2 – LA LICENCE.....	3
ARTICLE 3 – LA FEUILLE DE MATCH.....	4
ARTICLE 4 – LES TERRAINS	4
ARTICLE 5 – LES RENCONTRES.....	5
ARTICLE 6 – REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.....	7
ARTICLE 7 – REGLEMENT DES COUPES	7
ARTICLE 8 – REGLEMENT DES ELIMINATOIRES DE LA COUPE FEDERALE.....	7
ARTICLE 9 – COMMISSION D’ORGANISATION DES COMPETITIONS.....	7
ARTICLE 10 – RESERVES ET RECLAMATIONS.....	8
ARTICLE 11 – ARBITRAGE ET DELEGUE	8
ARTICLE 12 – COMMISSION DE DISCIPLINE	9
ANNEXE 1.....	10

Article 1 – L'ENGAGEMENT

Pour pouvoir être intégrée à une compétition, l'association doit faire parvenir au bureau football l'engagement de son ou de ses équipe(s). L'association doit s'affilier à la fédération sous peine de voir ses engagements annulés.

Article 2 – LA LICENCE

La licence FSCF est obligatoire pour participer aux différents championnats. Elle est délivrée par le comité régional de l'Ile de France (CRIdF).

Conditions d'obtention

- Présenter une copie d'une pièce d'identité officielle (CNI, Passeport, licence FFF, extrait de naissance).
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du football, ou un questionnaire de santé valide.
- Être à jour de sa ré-affiliation ou affiliation.
- **Être à jour financièrement de la saison précédente.**
- Saisir la demande sur ADAGIO.

Validation de la licence

- Pour être valide la licence doit contenir une photo récente.
- Ces dispositions sont à la charge du club.

Participation à une rencontre

- **La licence FSCF est obligatoire.**
- Les arbitres exigeront la présentation des licences avant chaque match pour vérifier l'identité des joueurs. Si un joueur ne présente pas de licence, l'arbitre exigera une pièce d'identité officielle comportant une photographie. Dans ce cas l'association devra faire parvenir au CRIdF, dès le lundi suivant la rencontre, une photocopie de la licence concernée. La Commission d'Organisation des Compétitions (COC) se réserve le droit de vérifier les feuilles de matchs en cas de licence manquante.
- Les joueurs doivent respecter la catégorie d'âge. Ne peuvent pas prendre part à une rencontre un joueur de la catégorie supérieur.
- Le surclassement d'une catégorie est autorisé. En revanche il est impossible de surclasser un joueur de deux catégories. Ainsi un jeune U11 peut jouer en U13 mais pas en U15. A noter que les U18 peuvent être surclassés en Senior avec un certificat médical autorisant le double surclassement (présence de la catégorie U20 entre ces deux âges qui n'est pas représentée dans notre championnat).
- La mixité est autorisée jusqu'à la catégorie U13 incluse.
- Peuvent participer dans une catégorie inférieure les filles une année de la catégorie supérieure. (Exemple une fille U17 1ère année peut jouer dans une équipe U16).

Licence déposée

Un joueur peut être inscrit sur la feuille de match avec la mention « LD » si l'association a transmis au CRIdF les documents administratifs.

Le bureau football fixera une date butoir pour la fin de cette période transitoire.

Article 3 – LA FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être remplies et signées impérativement avant la rencontre. Toute personne prenant part aux activités officielles lors d'une rencontre, joueur, dirigeant, arbitre, éducateur doit obligatoirement :

- être titulaire d'une licence, régulièrement établie pour la saison en cours
- être inscrit sur la feuille de match.

Les renseignements à porter sur la feuille de match -
Noms propres en MAJUSCULES.

- Numéro de la licence. (Exemple 07597001**59013**) n'inscrire que 5 numéros, comme ici en gras.
- Nom, signature de l'arbitre et son numéro de licence FSCF (dirigeant bénévole licencié FSCF).
- Signatures des arbitres assistants, capitaines. (Pour les jeunes le capitaine est le dirigeant majeur et Licencié FSCF de l'équipe).
- Nombre de joueurs : voir les indications de la feuille de match concernée. Elles doivent être téléchargées du site internet.

Nouveau : A partir de la saison 2026-2027, une feuille de match sera mise en place dans les catégories U9 et U11.

LES FEUILLES DE MATCHS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉES PAR MAIL AU SECRETARIAT FOOT PAR L'EQUIPE RECEVANTE AVANT LE MARDI SUIVANT LA RENCONTRE.

Il est conseillé d'envoyer vos feuilles de matchs dès la fin du match, par photo à : **secretariat.foot.lif@gmail.com**

Article 4 – LES TERRAINS

La commission d'organisation des compétitions tient compte au maximum des concessions des terrains des associations, son travail est facilité si elle a les informations en temps et en heure. En cas de problème il faut s'arranger avec l'adversaire (une semaine à l'avance).

REGLEMENT FOOTBALL CD75

2026/2027

En cas d'impossibilité, indépendante de la volonté du club recevant, merci de prévenir le secrétariat pour que la COC statuera sur le report éventuel de la rencontre.

Article 5 – LES RENCONTRES

1. Durée des matchs et nombre de joueurs

Année de naissance	Catégorie	Joueurs sur le terrain	Championnat	Coupe
2019 - 2018	U9	5	PLATEAU	Pas de prolongation
2017 - 2016	U11	8	2 x 25	Pas de prolongation
2015 - 2014	U13	8	2 x 25	Pas de prolongation
2013 - 2012	U15	11	2 x 40	Pas de prolongation
2011 - 2009	U18	11	2 x 45	Pas de prolongation
A partir de 2008	SENIORS	11	2 x 45	Pas de prolongation

2. Retard

Si une équipe n'est pas présente sur le terrain, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, l'arbitre le constate sur la feuille de match et se retire. Dans ce cas, l'indemnité de l'arbitre est à la charge intégrale de l'équipe absente. La COC statuera sur la rencontre.

Si elle se présente avec moins de 15 minutes de retard, la rencontre doit avoir lieu en écourtant, si besoin, le temps réglementaire (dans la limite de 5 minutes par mi-temps).

3. Remplacement

Dans toutes les compétitions les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Il n'y a pas de limite sur le nombre de remplacements autorisés, ni sur le nombre de remplacement, tant que les joueurs sont bien inscrits sur la feuille de match.

4. Match non joué

- En cours de rencontre si une équipe à 11 est inférieure à 8 joueurs (ou inférieure à 7 les catégories U11 et U13) l'équipe est déclarée forfait administratif.
- Le forfait est considéré comme « AVISÉ » lorsque l'adversaire et le comité départemental ont été avisés par écrit deux jours ouvrables avant la date prévue de la rencontre.
- **Aucun club ne peut décider de reporter une rencontre. Elle en fait la demande auprès de la COC en exposant ses motifs.** La COC acceptera de reporter la rencontre si le motif est acceptable. Si des matchs reportés n'ont pu être joués à la date butoir, l'équipe demandeuse du report sera considérée comme « FORFAIT AVISE ».

5. Joker de report d'une rencontre

Nouveau : Mise en place d'un joker : Chaque équipe de chaque club aura le droit à un joker dans l'année. Celui-ci pourra être posé n'importe quand et pour n'importe quelle raison et entraînera obligatoirement le report de la rencontre. La rencontre sera reprogrammée par la commission d'organisations des compétitions du CD75 aux dates prévues. Chaque club aura aussi le droit à sa date réservée comme chaque année.

Article 6 – REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

Les épreuves de championnat se disputent par match « aller-retour ». Le classement se fait par l'addition de points. Ils sont comptés comme suit :

- Match gagné 3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point
- Match perdu par pénalité 0 point
- Match perdu par forfait 0 point.

En cas d'égalité de points les équipes sont départagées à la différence de but, puis au goal-average particulier, puis au nombre de but marqués et au nombre de buts encaissés. En cas d'équipes multiples, la première rencontre disputée fixe l'équipe d'un joueur. Seuls trois joueurs par rencontre peuvent ensuite figurer sur la feuille de match d'une autre équipe.

Cependant, pour l'intérêt du championnat il est souhaitable que les clubs à plusieurs équipes gardent les mêmes effectifs pour chacune de leurs équipes tout au long de la saison.

Article 7 – REGLEMENT DES COUPES

Les rencontres sont tirées au sort. En cas de nécessité, le vainqueur de l'édition précédente sera exempt, le finaliste aussi si besoin.

Nouveau : Conditions de participations : Tous les clubs seront inscrits en coupe interdépartementales au départ. Les équipes A seront en interdépartementales tout comme les clubs qui n'ont qu'une seule équipe. Les équipes B seront en coupe des réserves. Seuls les clubs n'ayant qu'une équipe pourront être rebasculés en coupe des réserves en cas de d'élimination au premier tour. En cas d'élimination au second tour, il n'y aura pas de repêchage. Les joueurs ayant joué au premier tour en équipe A ne pourront pas jouer dans l'équipe B pour la coupe des réserves (dans la limite de 3 joueurs).

Article 8 – REGLEMENT DES ELIMINATOIRES DE LA COUPE FEDERALE

Chaque saison, la commission nationale organise des finales nationales dans toutes les catégories. En U9, U11, U13 et vétérans, toutes les associations affiliées peuvent y envoyer des équipes.

En U15, U18 et SENIORS, le passage par des éliminatoires est obligatoire. Le nombre d'équipes qualifiées est fixé par la commission nationale.

Article 9 – COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

La COC gère toutes les compétitions : engagements, calendrier, tirage au sort et résultats.

Elle traite tous les litiges non disciplinaires (reports, absence de terrain, licence, ...).

Article 10 – RESERVES ET RECLAMATIONS

Réserves d'avant match

- En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.
- Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club réclamant, mais signées obligatoirement pour les rencontres Seniors par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes jusqu'aux 15 ans inclus par le dirigeant licencié responsable.
- En aucun cas, un capitaine ne peut refuser de signer une réserve. La signature n'en implique pas l'acceptation, mais le seul fait d'en avoir pris connaissance.
- Pour être recevables, les réserves doivent être confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match, par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, adressés au comité départemental avec les droits de confirmation. Si ces réserves sont jugées fondées, le club en faute aura match perdu avec 0 point et 0 but pour en attribuer le gain à l'équipe adverse 3 points et 5 buts. Nota. Les membres jugeant dans les commissions sont différents suivant le niveau des réclamations.

Réserves d'après match

Celles-ci ne peuvent porter que sur la qualification des joueurs. Au cas où ces réserves seront jugées fondées, le club en faute aura le match perdu avec 0 point et 0 but. L'équipe adverse garde ses points et ses buts.

Frais des réclamations

- | | |
|---|---------|
| 1. Confirmation de réserve | 15 € |
| 2. Appel bureau football | Gratuit |
| 3. Appel Comité départemental (sauf discipline) | 30 € |
| 4. Appel commission fédérale (discipline supérieure à 6 mois) | 35 € |

Article 11 – ARBITRAGE ET DELEGUE

Les seniors, U15 et U18 sont arbitrés par des arbitres officiels, désignés par la commission des arbitres (Monsieur JIAN), sauf accord contraire entre les deux clubs. Le club recevant doit prévenir au moins 4 jours à l'avance du lieu et de l'heure de ses rencontres.

Pour les autres catégories, il faut faire une demande 8 jours à l'avance et l'arbitre est à la charge du club demandeur. En cas d'absence d'arbitre officiel l'arbitrage doit être effectué par un dirigeant du club recevant muni de sa licence de dirigeant ou de joueur. Les arbitres doivent toujours être réglés avant la rencontre.

Délégué

La présence d'un délégué peut être demandée :

Soit par un club : 30 euros,

Soit par une commission : 15 euros pour les deux clubs.

La demande s'effectue auprès du bureau football, au moins 8 jours avant la rencontre.

Frais d'arbitrage

Seniors 35€ par équipe

U 18 35€ par équipe

U 15 30€ par équipe

U 13 25€ par équipe

U 11 25€ par équipe

Arbitre-stagiaire : 60 euros, 30 pour l'arbitre et 30 au comité régional.

Article 12 – COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est saisie soit par le bureau football soit à la suite d'un incident :

Pour tout comportement :

- Sanctionnable de plus d'1 match de suspension ferme
- Ou qui a eu pour conséquence l'arrêt de la rencontre avant la fin du temps réglementaire.

L'incident doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport de l'arbitre, en dehors du descriptif de la feuille de match.

Les clubs, joueurs et dirigeants, sont libres de faire parvenir à la commission de discipline, rapports ou lettres dans les 8 jours suivants l'incident.

La convocation ou non des personnes impliquées est à discrétion de la commission.

Appel

Les décisions de la commission de discipline sont susceptibles d'appel devant le bureau football, dans les 7 jours suivant la parution du PV notifiant les sanctions pour un montant de 30 euros.

Carton jaune : avertissement

Carton rouge : expulsion définitive.

REGLEMENT FOOTBALL CD75

2026/2027

Annexe 1

Les sanctions

Toutes les amendes feront l'objet d'une facturation trimestrielle, adressée aux clubs.

Joueur non licencié	14,50 euros/joueur + match perdu par pénalité
Absence de feuille de match	20 euros
Carton jaune	10 euros
Carton rouge	30 euros
Forfait non avisé	20 euros + frais d'arbitrage
Absence aux réunions obligatoires	40 euros
Forfait finale coupe	50 euros + frais d'arbitrage